

CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE(S)

D'AUTORISATION(S) D'ACQUISITION(S) OU DE RENOUVELLEMENT D'ARME(S), D'ELEMENT(S) D'ARME(S) ET DE MUNITIONS A TITRE SPORTIF (Annexes A-1 A-2 -A-3).

Références : - Article 30 du Décret n°700 du 30 juillet 2013 modifié.
- Article 34 du Décret n°700 du 30 juillet 2013 modifié.
- Article 312-21 du Code de la Sécurité Intérieure.

I – 11. Composition du dossier (1^{ère} demande et renouvellement à titre sportif) :

- Remplir l'imprimé CERFA référencé sous le n° 12644*02, et son annexe, dater et émarger. L'annexe n'est à remplir que pour les autorisations à renouveler, ou déjà détenues (cas d'une demande d'acquisition supplémentaire hors renouvellement). En effet, pour une acquisition, la plupart des informations demandées sont inconnues, à commencer par le matricule de l'arme (cas d'une demande vierge) Voir Annexes 1 à 8 ;
- Copie recto/verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- Copies des autorisations à renouveler ou des autorisations détenues (cas d'une demande d'acquisition supplémentaire hors renouvellement – transmission impérative des originaux lors du renouvellement pour les armes concernées) ;
- Photocopie de la Licence FF Tir recto/verso pour la saison sportive en cours, avec au verso trois signatures (l'intéressé, le médecin et le président du club où est affilié le tireur) et deux tampons (celui du président du club, et le médecin) ; ou le cas échéant un certificat médical attestant que l'état de santé

physique et psychique du demandeur, n'est pas incompatible avec la détention des matériels, armes ou munitions sollicités – Le certificat médical réclamé par les services préfectoraux a une validité, de trois mois à quinze jours selon la situation. Conseil : Il vaut mieux faire viser sa licence par un médecin, cela simplifie la procédure à tous égards (annexe 10) ;

- *Copie recto/verso du carnet de tir(s) à jour impérativement (arrêté du 16 décembre 1998 – Loi du 06 septembre 2013). Depuis le 06.09.2013, le carnet de tir(s) doit comporter trois contrôles sur 12 mois glissants. Cela signifie que lorsque vous faites une demande de catégorie B, il doit y avoir trois contrôles sur le carnet de tir(s) sur la période de 12 mois précédant la demande de catégorie B. Les contrôles doivent être espacés d'au moins deux mois et un jour. Conseils : faites un contrôle de tir tous les quatre mois. Quelle que ce soit la date, il y aura toujours trois contrôles sur les 12 mois précédents cette date. Pour un renouvellement, il ne doit pas y avoir de « trous » dans les contrôles, entre la précédente demande et la demande de renouvellement. Les séances de tir(s) obligatoire(s) ou dites contrôlé(es), se font obligatoirement avec une arme de la catégorie B. Le tireur possédant plusieurs armes en B, doit effectuer la séance en tirant quarante cartouches, avec l'arme la plus contraignante, anciennement pour mieux comprendre le système, avec le décret 95-595, depuis abrogé, la classification la plus forte (ex 1^{ère} et 4^{ème}), et dans la catégorie, le calibre le plus fort. En matière de résultats ou points, il n'y a pas d'obligations de résultats à proprement parler, mais le tireur sera noté sur les principes de la sécurité (comportement au pas de tir, manipulation, utilisation, mise(s) en situation(s)...) ; voir aussi le règlement intérieur du club concerné, mais qui ne doit pas, et en aucun cas, se substituer au cadre du législateur ;*

- *Copie d'un justificatif de domicile le plus récent possible (quittance d'électricité, gaz, téléphone(s)... ;*
- *L'original de l'avis préalable de la FFT, appelé aussi feuille verte, datant de moins de six mois, à compter de la date de la signature de l'autorité la plus haute. Le tireur ne doit pas oublier d'émarger sa feuille verte, dans le cartouche prévu à cet effet (partie à gauche de la signature du président de club, en dessous de l'indication « signature du demandeur ».*
Attention, il peut y avoir deux avis différents : favorable ou défavorable. Dans tous les cas, le président de club, a obligation de remettre l'avis préalable au tireur concerné.
Pour un néophyte, il faut attendre six mois effectifs minimum, pour être candidat à l'obtention d'une feuille verte, sauf pour les tireurs sportifs néophytes, qui peuvent justifier d'un permis de chasser en cours de validité, ou de la validité de l'année précédente, dans ce cas, l'octroi réglementaire est ramené à trois mois, mais uniquement pour une arme de la catégorie B - §2 – classification de l'arme d'épaule pour une détention, et non pas une déclaration (article 3 de l'arrêté du 07 septembre 1995) ;
- *L'original de l'extrait de naissance avec ou sans filiation, mais avec les mentions marginales (curatelle, tutelle...), en le demandant par la voie postale, ou par le web ;*
- *Tout document justifiant d'avoir à disposition un coffre-fort ou une armoire forte, ou une chambre forte, pouvant abriter ses armes, ou une attestation sur l'honneur, avec une photographie, porte(s) fermée(s), daté et signé, précisant que le demandeur a toujours à sa disposition une installation de ce type, ou bien que le demandeur n'ait pas ou plus en sa possession une facture prouvant la possession d'un coffre-fort ou une armoire forte (Annexe 9) ;*
- *Une enveloppe « MAX » d'un poids minimum de 50 grammes, adressée aux services compétents (préfecture – sous-*

préfecture) pour le retour du courrier. Il est conseillé avant d'envoyer son dossier de contacter les services référencés supra, afin de privilégier un contact physique dans les locaux administratifs ad hoc.

NOTA : *Il est de la responsabilité du déclarant de remplir avec exactitude le ou les formulaires ad hoc.*

I – 12 Dépôt de la demande :

121. *Le dossier d'acquisition ou de renouvellement, complet, c'est-à-dire accompagné de toutes les pièces nécessaires, doit être :*

- *Soit déposer à l'accueil central de la préfecture, ou sous-préfecture du lieu de résidence principale ;*
- *Soit déposer en mains propres à un fonctionnaire d'état du service des armes, en ayant au préalable pris un rendez-vous par téléphone et/ou par courriel ;*
- *Soit transmis par voie postale.*

NB : *Pour la préfecture du GARD : Mr le Préfet du Gard – service des armes – 10 Avenue Feuchères – 30045 NIMES Cedex 9.*

122. *L'autorisation de détention(s) d'arme(s), d'élément(s) d'arme(s), et de munitions, à titre sportif est valable cinq. Le fait de ne pas renouveler sa licence sportive pour le tir sportif, rend les autorisations caduques, et le dessaisissement doit être opéré selon un cadre légal.*

123. *Pour les tireurs sportifs âgés de moins de 18 ans (entre 16 et 18 ans), désirant posséder une arme de catégorie B, ils doivent apporter la preuve qu'ils sont sélectionnés pour participer à des concours internationaux. Cependant, la demande doit être faite, et déposée par la personne qui exerce l'autorité parentale, sauf en cas d'inscription au fichier FINIADA (Fichier des interdits d'armes à feu).*

Un mineur dans notre pays, n'a pas le droit d'acheter d'armes et de munitions des catégories B, C et D. Pour les mineurs âgés de 12 à 16 ans, ils ne peuvent détenir que 3 armes de la catégorie B, à la condition expresse, qu'il s'agisse d'armes de poing à un coup à percussion annulaire. De même qu'indiqué supra, l'autorité parentale est nécessaire pour la démarche. Pour les mineurs de 09 à 12 ans, ils ne peuvent détenir que des armes, éléments d'armes et munitions, que de la catégorie D. Comme indiqué ci-dessus, l'autorité parentale s'applique, eu égard le cadre du législateur. Rappelons qu'en France, un tireur inscrit à un club de tir FFT, doit avoir 21 ans pour faire acte de candidature à une sollicitation en vue d'obtenir une arme de la catégorie B, sans notion de compétition(s). Supra, sont détaillées les conditions pour les mineurs ; il y a lieu de dissocier, acquérir et détenir ; le cadre légal est très explicite ;

124. La demande de renouvellement doit être déposée au plus tard trois mois avant la date d'expiration de l'autorisation. Dès réception de cette demande de renouvellement, le service compétent, sous couvert du préfet, délivre un récépissé. Ce document vaut autorisation provisoire à compter de la date d'expiration de l'autorisation jusqu'à décision expresse du renouvellement. Si la demande de renouvellement de détention d'arme(s), d'élément(s) d'arme(s) et de munitions, n'est pas déposée dans le délai prescrit, il ne peut être délivré d'autorisation de renouvellement, sauf si le retard du dépôt est largement motivé par un empêchement de l'intéressé. En cas de refus de renouvellement, pour un tir contrôlé non effectué par exemple, il existe une procédure, pour laquelle, seul le préfet du lieu de département, sous couvert du service des armes, peut néanmoins accorder la délivrance des volets ad hoc, mais cette situation reste exceptionnelle. C'est ce que l'on appelle le recours gracieux.

11

(Application de l'article R. 312-21 du code de la sécurité intérieure)

État civil

Nom (1) : _____

Epouse (facultatif) :

Prénoms :

Né(e) le :
 Jour Mois Année

A : _____ Code pays ou département : _____

Domicile : Numéro, nature et nom de la voie

Code postal Ville ou commune

Profession : _____

Matériel sollicité

Armes :	Cat.	Calibre Nature (2)
---------	------	--------------------

Munitions :	Nombre	Cat.	Calibre
-------------	--------	------	---------

Cession entre particuliers

Nom et prénom du cédant : _____

Autorisation délivrée le : Sous le numéro : _____
 Jour Mois Année

Par : _____

Pour une arme de : | | | | |

Cat.	Calibre	Marque	Numéro	Nature(2)
------	---------	--------	--------	-----------

Motif

☐ Défense ☐ Sport ☐ Autre motif

Nota : La personne, sollicitant une autorisation pour une deuxième arme de défense, précise :

L'adresse du local professionnel ou de la résidence secondaire :

Le soussigné déclare sur l'honneur (rayer les mentions inutiles) :

☐ N'avoir jamais été en traitement dans un hôpital psychiatrique.

☐ Avoir été en traitement dans un hôpital psychiatrique (ci-joint, certificat médical prévu par l'article R. 312-6 du code de la sécurité intérieure).

☐ Ne détenir aucune arme ou munition.

☐ Détenir les armes et (ou) munitions figurant au dos du document.

(1) Nom de jeune fille (s'il y a lieu).

(2) C (carabine), F (fusil), R (revolver), P (pistolet)

ARMES				
Catégorie	§	Calibre	Marque	Numéro

AUTORISATIONS		
Délivrée par	Date	Numéro

MUNITIONS		
Nombre	Catégorie	Calibre (long ou court)

Je soussigné (nom et prénoms) : _____

Certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur le présent imprimé.

Adresse électronique :

Numéro de Téléphone :

A _____, le _____
Signature :

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Pièces présentées :

- ☐ Passeport
- ☐ Carte nationale d'identité
- ☐ Carte de résident ordinaire
- ☐ Carte de résident privilégié
- ☐ Carte de séjour ressortissant UE
- ☐ Etrangers autres documents (les préciser)

N° : _____

Délivrée le : Jour Mois Année

Par : _____

S'il y a lieu :

- ☐ Extrait d'acte de naissance avec mentions marginales
- ☐ Carte d'affiliation à la Fédération française de tir (F.F.T.) ou de ball-trap (F.F.B.T.)
- ☐ Preuve de la sélection en vue de concours de tirs internationaux

Pièces jointes :

- ☐ Autorisation de détention d'arme
- ☐ Pièce justificative du domicile personnel

S'il y a lieu :

- ☐ Avis favorable de la Fédération française de tir (F.F.T.) ou de ball-trap (F.F.B.T.)
- ☐ Certificat médical
- ☐ Pièce justificative du local professionnel ou de la résidence secondaire

Signature et cachet de l'autorité préfectorale :

I- Arme de poing

Type (1) : _____ Marque : _____
 Modèle : _____ N° matricule : _____
 Calibre : _____ Percussion centrale Percussion annulaire
 Canon lisse Canon rayé
 Capacité de l'arme : < 21 coups > 21 coups
☐ Arme semi-automatique
☐ A répétition ☐ A un coup
 Catégorie : _____ Paragraphe : _____

II – Arme d'épaule

Type (2) : _____ Marque : _____
 Modèle : _____ N° matricule : _____
 Calibre : _____ Percussion centrale Percussion annulaire
 Canon lisse Canon rayé
 Nombre de canons : _____
 Longueur canon : < 45 cm > 45 cm et < 60 cm > 60 cm
 Longueur de l'arme : < 80 cm > 80 cm
 Capacité de l'arme : ☐ < 31 coups ☐ > 31 coups
 Système d'alimentation :
 Automatique
 Semi – automatique > 3 coups (y compris la chambre)
 < 3 coups (y compris la chambre)
 Magasin ou chargeur amovible
 A répétition rechargement à pompe
 > 10 coups (chargeur seul)
 < 10 coups (chargeur seul)
 Un coup par canon
 Catégorie : _____ Paragraphe : _____

III – Arme d'épaule ou de poing
semi – automatique ou à répétition

Ayant l'apparence d'une arme automatique de guerre (e) du 2° de la catégorie B)

(1) Pistolet, revolver.
 (2) Fusil, carabine.

Comment je remplis le cerfa ?

erfa
2644102

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Modèle n°5

DEMANDE

D'AUTORISATION D'ACQUISITION ET DE DETENTION D'ARMES ET DE MUNITIONS
DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE DETENTION

(Application de l'article 30 du décret du 30 juillet 2013)

☐
☐

Je coche ici s'il s'agit d'une nouvelle demande.

Je coche ici s'il s'agit d'un renouvellement.



: comment je remplis le cerfa ?

Etat civil

Nom (1) : _____
Prénoms : _____
Date de naissance (facultatif) : _____
Date de naissance : _____
Jour : ____ Mois : ____ Année : ____
Code pays ou département : _____
Adresse : Numéro, nature et nom de la voie : _____
Code postal : ____ Ville ou commune : _____
Profession : _____

Je ne pense pas que des explications soient nécessaire ici



Et comment je remplis le cerfa ?



Armes :

Cat.	Calibre Nature (2)

Il y a 3 lignes, Vous pouvez donc faire jusqu'à 3 demandes en un document.

Ne remplir que la catégorie. Ne pas indiquer le calibre ni la nature.
(sauf pour un renouvellement)

Par exemple, pour une arme de poing :

Cat.	Calibre Nature (2)
B	1

Matériel sollicité

Munitions :

Nombre	Cat.	Calibre

Ne rien noter non plus dans la partie munition. Vous avez automatiquement le droit à 2000 munitions par arme et par an. (Sous conditions).

Cette partie ne sert que pour demander des munitions en cat B pour une arme de cat C ou pour un reemplément.

comment je remplis le cerfa ?

Cession entre particuliers

Nom et prénom du cédant : _____

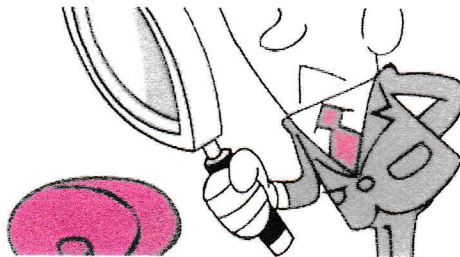
Départ où de résidence : / / Sous le numéro : _____
 Jour Mois Année

En l'absence de : |_____| |_____| |_____| |_____|
 Cap Calibre Marque Numéro Nature(2)

cette partie ne sert strictement à rien !

révélé à la base pour un achat à un particulier (occasion), enfin je suppose ?

ur acheter à un particulier, il vous faudra **déjà** avoir une autorisation (et non demander une). De plus, la transaction doit se faire soit chez un armurier, soit chez un OPJ qui se chargeront des documents...



comment je remplis le cerfa ?

Motif

☐ Défense ☐ Sport ☐ Autre motif

Nota : La personne, sollicitant une autorisation pour une deuxième arme de défense, précise :
L'adresse du local professionnel ou de la résidence secondaire :

Je soussigné déclare sur l'honneur (rayer les mentions inutiles) :
~~N'avoir jamais été en traitement dans un hôpital psychiatrique.~~
~~N'avoir été en traitement dans un hôpital psychiatrique (cf. joint, certificat médical prévu par l'article 13 du décret du 30 juillet 2013).~~
~~Ne détenir aucune arme ou munition.~~
~~Détenir les armes et/ou munitions figurant au dos du document.~~



On coche « sport »

On raye proprement les mentions inutiles.

Seules les armes de la catégorie B sont prises en compte.
Si vous n'en possédez pas et même si vous avez des cat C ou D,
vous rayez la mention « détenir des armes ».

: comment je remplis le cerfa ?

région		S		Calibre		ARMES		Marque		Numéro	

Delivré par		AUTORISATIONS		Date		Numéro	

Nombre		MUNITIONS		Calibre / long ou court	



Les tableaux de la deuxième page servent à lister les armes de catégorie B déjà en votre possession. Si vous n'en possédez pas, il n'y a rien à remplir.

comment je remplis le cerfa ?

Écrit par : _____

Je soussigné(e) _____, déclare sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur le présent imprimé.

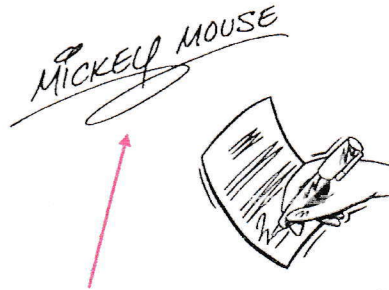
A _____ le _____
Signature

Plus qu'à dater et signer !

Bravo !

Vous êtes arrivé au bout de votre demande
d'autorisation.

La 2^{ème} feuille (qui est en fait une annexe) ne se
plie pas sauf en cas de renouvellement.
L'annexe par arme sujet à renouvellement.



Votre signature, pas celle-ci ...

D'autres choses à savoir ?

Faites l'envoi de votre dossier en recommandé + AR auprès de votre préfecture (Bureau des polices administratives) ou amener le en main propre aux heures d'ouvertures (parfois uniquement sur RDV).



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Catégorie B

(article 113 § II du décret 2013-700 du 30 juillet 2013)

**Joindre obligatoirement la photocopie de la facture d'achat
ou une photographie du coffre-fort.**

Je soussigné(e).....

né(e) le.....

à.....

demeurant à.....

.....

téléphone :.....

adresse électronique :.....

**certifie sur l'honneur conserver mes armes conformément aux dispositions de l'article 113 § II du
décret n° 2013-700 du 30 juillet 2013 qui stipule :**

« les armes à feu, leurs éléments et leurs munitions de catégorie A et B doivent être conservés

- soit dans des coffres-forts ou des armoires fortes adaptés au type et au nombre de matériels détenus
- soit à l'intérieur de pièces fortes comportant une porte blindée et dont les ouvrants sont protégés par des barreaux

Fait à....., le.....

Signature

Cachet du médecin :

ATTESTATION / CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e)

Docteur en Médecine, demeurant.....

.....

Atteste qu'à ce jour **l'état de santé physique et psychique** de

M. / Mme né(e) le / /

N'est pas incompatible avec la détention d'une arme de **catégorie B**.

Fait à le / /

Cachet et signature du médecin